



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 017 spécial publié le 10 février 2021**

***Sommaire affiché du 10 février 2021 au 9 avril 2021***

## **SOMMAIRE**

### **DCSIPC**

- arrêté n°2021-PREF-BDPC n°161 du 10 février 2021 abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-BDPC-n°156 du 9 février 2021 relatif aux mesures restrictives de circulation prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan neige et verglas en Île-de-France et portant sur les axes du réseau routier départemental de l'Essonne



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Cabinet, de la sécurité  
intérieure et de la protection civile**

BUREAU DEFENSE ET PROTECTION CIVILE

**Arrêté préfectoral n°2021-PREF-BDPC n°161 du 10 février 2021**

**abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-BDPC-n°156 du 9 février 2021**

Relatif aux mesures restrictives de circulation prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan neige et verglas en Île-de-France et portant sur les axes du réseau routier départemental de l'Essonne

**Le Préfet de l'Essonne,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 ;

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2215-1 ;

**VU** le Code de la Défense ;

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents ;

**VU** l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voie terrestre ;

**VU** le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 définissant les pouvoirs des Préfets dans les départements ;

**VU** le décret du 13 octobre 2020 portant nomination de M.Cyril ALAVOINE, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°2019-00901 portant approbation du plan neige et verglas en Île-de-France (PNVIF) applicable au sein de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**VU** l'arrêté n°2021-00115 du 9 février 2021 de M. le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, relatif aux mesures restrictives de circulation prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan neige et verglas en Île-de-France (PNVIF) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-BDPC-n°156 du 9 février 2021 relatif aux mesures restrictives de circulation prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan neige et verglas en Île-de-France et portant sur les axes du réseau routier départemental de l'Essonne ;

**CONSIDERANT** l'amélioration des conditions météorologiques et les conditions de circulations routières sur l'ensemble des axes du réseau routier départemental de l'Essonne ;

**SUR** proposition de M. le sous-préfet, Directeur de cabinet ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

L'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-BDPC-n°156 du 9 février 2021 relatif aux mesures restrictives de circulation prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan neige et verglas en Île-de-France et portant sur les axes du réseau routier départemental de l'Essonne est abrogé.

### **ARTICLE 2**

Le Secrétaire Général, Le Sous-Préfet, directeur de cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement de Palaiseau et d'Étampes, le Directeur Départemental des Territoires de l'Essonne, le Commandant de la Compagnie Autoroutière de Sécurité Sud Île-de-France, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne, la Colonelle Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Essonne, et toutes autorités administratives et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et affiché aux abords des lieux concernés et consultable sur le site internet de la préfecture <http://www.essonne.gouv.fr>.

Copie sera adressée pour information à M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et à M le Président du Conseil Départemental.

Fait à EVRY, le 10 février 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Cyril ALAVOINE

